

Applicable pour tous les clients

## Jardinage <sup>(3)</sup>



<b>INTERVENTIONS À LA DEMANDE</b> Lundi au vendredi 8h à 17h	Prix HT	Prix TTC TVA à 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt*
Taux horaire intervention supérieure à 2h	42,74 €	<b>51,30 €</b>	<b>25,65 €</b>
Taux horaire intervention courte de 1h à 2h	52,15 €	<b>62,58 €</b>	<b>31,29 €</b>
Forfait 1/2 journée (4h)	163,12 €	<b>195,75 €</b>	<b>97,87 €</b>
Forfait journée (7h)	285,25 €	<b>342,30 €</b>	<b>171,15 €</b>
Évacuation déchets un sac 200L	5,83 €	<b>7,00 €</b>	<b>3,5 €</b>
Évacuation déchets le m <sup>3</sup>	29,16 €	<b>35,00 €</b>	<b>17,5 €</b>
Évacuation déchets une remorque	58,33 €	<b>70,00 €</b>	<b>35,00 €</b>
<b>Prestation minimum d'une heure - Facturation uniquement du temps ou forfait.</b>			
<b>CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL</b> Lundi au vendredi 8h à 17h	Prix HT	Prix TTC TVA à 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt*
Taux horaire intervention supérieure à 2h	40,13 €	<b>48,16 €</b>	<b>24,08 €</b>
Taux horaire intervention courte de 1h à 2h	48,73 €	<b>58,49 €</b>	<b>29,24 €</b>
<b>Prestation minimum d'une heure - Facturation uniquement du temps</b>			
<b><sup>(3)</sup>Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail</b>			



## Travaux extérieurs <sup>(3)</sup>

Et autres services

<b>SERVICES</b>	Prix HT	Prix TTC TVA à 10% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt*
Hommes toutes mains - Petit bricolage /h <i>Fixer une rampe, une tringle, changer un joint ou une ampoule, déboucher un évier, monter un meuble en kit, installer des barres d'appui...</i>	42,50 €	<b>51,00 €</b>	<b>25,50 €</b>
Grand nettoyage /h <i>Lessivage, Nettoyage au jet haute pression, dallage, allées, descente de garage, murs, pulvérisation de produits anti-mousse...</i>	45,01 €	<b>49,51 €</b>	<b>24,75 €</b>
Livraison avec avance sur courses 1h	37,80 €	<b>41,58 €</b>	<b>20,79 €</b>



L'offre AGE D'OR SERVICES s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (\*). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

### Évaluation des besoins et devis gratuit

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

### Zone d'interventions et tarifs

Un forfait déplacement de 17€ par intervention sera facturé uniquement pour les interventions dans un rayon de 10 à 20 km (Zone B).

### Contrat d'entretien annuel

Tout contrat d'entretien annuel doit être signé avant le mois de juin pour pouvoir être mis en place.

Un contrat d'entretien annuel vous engage pour au minimum une intervention mensuelle entre avril et novembre. En cas de non respect du nombre d'intervention fixé dans le contrat, le tarif à la demande vous sera appliqué.

### Achat de fournitures

Si l'intervention nécessite l'utilisation de matériaux, de produits de traitement et/ou de végétaux, nous pouvons réaliser l'achat. Cette fourniture sera refacturée aux prix d'achats dans le cadre d'une prestation de livraison de courses.

### \* : Crédit d'impôt 50%

cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

Si vous voulez bénéficier du crédit d'impôt immédiat, une inscription préalable est à réaliser avant la première intervention pour la mise en place. Vous pouvez nous contacter pour de plus ample information.



### Intervention en mode prestataire.

Pour les nouveaux contrats à compter du  
01/01/2023 : Aucun frais d'inscription, Aucun frais  
de dossiers, Aucun frais de déplacement

### Les moyens de paiement

Prélèvement, virement, CESH Prédéfini, chèque  
bancaire, espèce (sans crédit d'impôt)

**Accueil en agence sur rendez-vous et téléphonique :**  
**Lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h**

### Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur

**L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité**  
**45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI**

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site [www.agedorservices.com](http://www.agedorservices.com).

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire. Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.

